

REVUE DE PRESSE

Retrait du projet de loi 141

Le mardi 8 mai 2018

Table des matières

RESSE ECRITE	4
La Presse+	4
Québec pressé de renoncer à sa réforme	4
Journal de Montréal/Québec, 24 heures	6
Le projet de loi sur le secteur financier trop imposant pour être bien étudié, croit Option consommateurs	
TVA Nouvelles	7
Un projet de loi sur le secteur financier trop important pour être bien étudié	7
Le Devoir	9
Des groupes réclament le retrait du projet de loi 141 sur le secteur financier	9
Le Soleil	11
Protection du consommateur: le projet de loi 141 est un « monstre »	11
Protégez-vous	14
Réforme du secteur financier : la fronde s'organise pour défendre les consommateurs	14
Journal de l'assurance	17
Tir groupé pour exiger le retrait du projet de loi 141	17
Conseiller	21
Un appel au retrait du PL 141	21
Finance & Investissement	24
Protection du consommateur: Leitao pressé de retirer son projet de loi 141	24
Finance & Investissement	25
Oui à Desjardins, mais halte au projet de loi 141	25
Finance & Investissement	27
PL 141 : Horizons, Multi Courtage, Mérici et MICA demandent le retrait	27
Le Droit	29
Leitao pressé de retirer son projet de loi 141	29
La Tribune	29
Le projet de loi 141 est un « monstre »	29
Le Nouvelliste	30
Leitão pressé de retirer son projet de loi 141	30
Métro Montréal	30
Réforme. Carlos Leitão pressé de retirer son projet de loi 141	30

Les Affaires	31
Protection du consommateur: Leitao pressé de retirer son projet de loi 141	31
Huffington Post	32
Protection du consommateur: Leitao pressé de retirer son projet de loi 141	32
Le Courrier parlementaire	34
6. P.L. 141 : services financiers	34
TÉLÉVISION	35
TVA Nouvelles	35
LCN (Mario Dumont)	35
ICI RDI	36
RDI économie (Gérald Fillion)	36
V Télé	36
NVL	36
RADIO	37
BLVD	37
100% Normandeau (Nathalie Normandeau)	37
ICI Radio-Canada Première	37
Première heure (Claude Bernatchez)	37
ICI Radio-Canada Première	37
Midi info (Michel C. Auger)	37

PRESSE ÉCRITE



La Presse+

AFFAIRES, mardi 8 mai 2018 - 499 mots, p. AFFAIRES_1AFFAIRES_4

Secteur financier

Québec pressé de renoncer à sa réforme

Martin Croteau

Québec - Le gouvernement Couillard doit renoncer à son importante réforme des lois qui régissent le secteur financier, ont affirmé hier des groupes de protection des consommateurs. Selon eux, la batterie de mesures envisagées par Québec risque d'affaiblir la protection du public.

La Coalition des associations de consommateurs (CACQ), Option consommateurs et l'Union des consommateurs ont demandé en chœur au ministre des Finances, Carlos Leitão, de retirer le projet de loi 141.

Cette pièce législative de près de 500 pages modifie une soixantaine de lois et règlements. Si elle est adoptée telle quelle, elle touchera l'achat et la vente d'une série de produits financiers fournis par les banques et les assureurs.

Bien qu'ils reconnaissent que l'encadrement des services financiers doit être mis à jour, les groupes craignent que le gouvernement « amenuise beaucoup » les protections des consommateurs.

- « Dans certains cas, on réduit la protection actuelle et, dans beaucoup de domaines où il faudrait l'augmenter, on ne fait rien. »
- Jacques St-Amant, analyste à la CACQ

À l'heure actuelle, seul un professionnel certifié peut agir comme courtier d'assurances ou de produits financiers. Le regroupement craint que le projet de loi n'ouvre une brèche dans cette disposition. Il reproche aussi au projet de loi de mal encadrer la vente d'assurances en ligne.

Enfin, le groupe s'oppose à la réintroduction de l'assurance de frais funéraires, interdite au Québec depuis 1974. Cette disposition permettrait à un assuré de payer des primes pendant une période donnée, et de laisser à ses proches un montant pour couvrir le coût de ses funérailles à sa mort.

- « Examinez depuis le dépôt du projet de loi la liste des gens qui se sont dits en faveur du projet de loi et ceux qui ont des réserves. Les grandes institutions financières sont toutes en faveur du projet de loi. Les organismes préoccupés par l'intérêt public ont pour la plupart émis des réserves », indique M. St-Amant.
- « Mauvaise compréhension »

Au cabinet du ministre des Finances, on fait valoir que plusieurs mesures du projet de loi 141 auront pour effet de simplifier les recours des consommateurs et de renforcer leur protection contre la fraude. On cite en exemple la suppression de la Chambre de l'assurance de dommages (ChAD) et de la Chambre de la sécurité financière (CSF), qui seront intégrées à l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Il n'est donc pas question de faire marche arrière, a résumé la porte-parole de M. Leitão, Audrey Cloutier. Elle reproche aux groupes leur « mauvaise compréhension » du projet de loi.

« Bien qu'il s'agisse d'un projet de loi complexe et technique, a-t-elle dit, les commentaires entendus, alléguant un affaiblissement de la protection du consommateur, relèvent malheureusement d'une mauvaise compréhension du projet de loi, voire, et c'est regrettable, de la défense d'intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général et de la protection des consommateurs. »

Illustration(s):

Photo Jacques Boissinot, archives La Presse canadienne

La Coalition des associations de consommateurs (CACQ), Option consommateurs et l'Union des consommateurs ont demandé en chœur au ministre des Finances, Carlos Leitão, de retirer le projet de loi 141.

© 2018 La Presse inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés. Le présent document e

La Presse : http://www.lapresse.ca/affaires/economie/quebec/201805/07/01-5174933-protection-du-consommateur-leitao-presse-de-retirer-le-projet-141.php



Journal de Montréal/Québec, 24 heures

Le projet de loi sur le secteur financier trop imposant pour être bien étudié, croit Option consommateurs

AGENCE QMI

Lundi, 7 mai 2018 15:18MISE à JOUR Lundi, 7 mai 2018 16:09

QUÉBEC | Des groupes de protection des consommateurs demandent au gouvernement Couillard d'abandonner le projet de loi 141 qui touche le secteur financier, car ils le jugent trop imposant pour être bien étudié.

Le projet de loi vise principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier et le régime de fonctionnement des institutions financières.

La Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ), Option consommateurs et l'Union des consommateurs jugent que les changements inscrits dans le projet de loi omnibus sont «très complexes et très techniques», mais qu'ils auront «des impacts considérables sur les consommateurs et sur l'industrie».

«Avant, pendant et après la trop brève période de consultation, de nombreux experts et organisations ont soulevé d'importants questionnements, que le ministre et la commission parlementaire n'ont pas le temps d'examiner avec toute l'attention qu'ils requièrent», a expliqué la coordinatrice de la CACQ, Rébecca Bleau.

«Mais un consensus émerge de la plupart des observateurs : la protection du public serait sérieusement réduite par ce projet de loi», a-t-elle ajouté.

Un constat partagé par plusieurs autres associations du secteur de la finance, dont l'Association professionnelle des conseillers en service financier (APCSF), la Chambre de la sécurité financière et la Fédération des chambres immobilières du Québec.

L'APCSF a notamment dénoncé ne pas avoir eu l'occasion de pouvoir donner son avis sur le projet de loi et souligne que «tout l'avenir de l'encadrement du secteur financier» repose sur quelques élus qui n'ont que quelques jours pour analyser 4000 pages d'informations techniques.

Nécessaire modernisation

Les groupes de protection des consommateurs ne s'opposent toutefois pas à la modernisation de l'encadrement du secteur financier, qu'ils jugent «essentielle». Cependant, «pour être réussie, cette modernisation doit être précédée d'une consultation globale, à laquelle tous les intéressés pourraient participer».

Par ailleurs, les trois associations croient qu'il est urgent de légiférer sur la «stabilité systémique» du Mouvement Desjardins, un élément du projet de loi qui fait «consensus». Cet aspect pourrait cependant faire l'objet d'un projet de loi distinct, qui lui pourrait être étudié et adopté avant la fin de la session parlementaire en juin, estime le regroupement.

http://www.journaldequebec.com/2018/05/07/le-projet-de-loi-sur-le-secteur-financier-trop-imposant-pour-etre-bien-etudie-croit-option-consommateurs



Selon les groupes de protection des consommateurs

Un projet de loi sur le secteur financier trop imposant pour être bien étudié

Agence QMI | **Publié le 7 mai 2018 à 14:59** - Mis à jour le 7 mai 2018 à 15:15



TVA Nouvelles

Un projet de loi sur le secteur financier trop important pour être bien étudié

http://www.tvanouvelles.ca/2018/05/07/projet-de-loi-sur-le-secteur-financier-trop-imposant-pour-etre-bien-etudie



Photo: Steve Cole Getty Images L'encadrement du secteur financier doit être modernisé, insiste le cabinet du ministre des Finances.

François Desjardins 8 mai 2018

8 mai 2018 Économie

得

Il reste aux parlementaires tellement de travail pour bien analyser le projet de loi 141 sur l'encadrement des services financiers que Québec devrait le retirer, estime un front commun de groupes de consommateurs et d'organismes d'autoréglementation. Une demande

ÉCONOMIE



SECTEUR FINANCIER

Des groupes réclament le retrait d'un projet de loi

Le cabinet du ministre des Finances insiste sur la nécessité de moderniser l'encadrement

FRANÇOIS DESJARDINS

I l'este aux parlementaires tellement de tra vail pour bien analyser le projet de loi 141 su l'encadrement des services financiers que Qué bec devrait le retirer, estime un front commun de groupes de consommateurs et d'organismes

Le Devoir

Des groupes réclament le retrait du projet de loi 141 sur le secteur financier François Desjardins

8 mai 2018

Économie

Il reste aux parlementaires tellement de travail pour bien analyser le projet de loi 141 sur l'encadrement des services financiers que Québec devrait le retirer, estime un front commun de groupes de consommateurs et d'organismes d'autoréglementation. Une demande qui ne semble pas retenir la faveur du cabinet du ministre des Finances.

Alors que la fin de la session législative approche à grands pas, les membres de la Commission des finances publiques (CFP) ont « reçu du ministère des Finances au moins 4653 pages de notes explicatives », ont-ils affirmé lundi tout en saluant la pertinence de moderniser l'encadrement du secteur.

« Compte tenu de son importance et de la complexité des enjeux, il est manifestement impossible que la Commission puisse étudier de façon approfondie les tenants et aboutissants du projet de loi 141 à l'intérieur du calendrier parlementaire actuel », ont déclaré l'Union des consommateurs, Option Consommateurs et la Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ).

Le mouvement réclamant le retrait du projet de loi, qui fait 488 pages, inclut la Chambre de la sécurité financière, la Chambre d'assurance de dommages, la Fédération des chambres immobilières du Québec, l'Association professionnelle des conseillers en services financiers. Alain Paquet et Rosaire Bertrand, qui ont été respectivement président et vice-président de la CFP, ont joint leur voix à la demande.

Plusieurs volets

Parmi les éléments du projet de loi 141, présenté en octobre 2017, figurent notamment la vente de produits d'assurance sur Internet, l'élargissement du fonds d'indemnisation pour la fraude financière, la création d'un comité consultatif des consommateurs et l'intégration de la CSF et de la ChAD au sein de l'Autorité des marchés financiers.

Les membres de la CFP ont tenu en janvier trois jours d'audiences lors desquelles une trentaine d'organisations se sont exprimées.

« Pour les consommateurs, ce projet de loi constitue une réelle simplification de leur recours et une protection additionnelle en cas de fraudes dans le milieu financier », a affirmé dans une déclaration écrite le cabinet du ministre des Finances, Carlos Leitão. Ceux qui concluent à un affaiblissement de la protection des consommateurs font une mauvaise lecture du projet de loi, selon lui.

À ce jour, environ 20 % du projet aurait été analysé, un travail donnant lieu à des dizaines d'amendements.

Un des éléments qui ont retenu l'attention lors des audiences du mois de janvier dernier concerne la mécanique par laquelle un consommateur pourra acheter des produits d'assurance en ligne.

Une avocate d'Option consommateurs avait alors affirmé que « le consommateur a des obligations de divulgation d'information importantes », ce qui dans certains cas pourrait poser problème dans les cas de réclamation.

De son côté, la Fédération des chambres immobilières du Québec estime que le projet de loi 141 propose une « déréglementation » qui permettra à tout le mode de « pratiquer le courtage immobilier en échappant à tout encadrement ».

La Chambre d'assurance de dommages, dont le travail serait remis entre les mains de l'Autorité des marchés financiers, croit que les « consultations trop limitées » au sujet du projet de loi et les délais trop serrés sont des obstacles à une étude approfondie.

Le projet omnibus ne fait aucun compromis sur la protection du consommateur, a ajouté le cabinet Leitão en affirmant que l'encadrement, qui « n'a pas évolué depuis 20, voire 30 ans pour certaines lois, est désuet ».

https://www.ledevoir.com/economie/527201/des-groupes-reclament-le-retrait-du-projet-de-loi-141-sur-le-secteur-financier



loi 141 est un «monstre»



Rebecca Bleau, Jacques St-Amant et François Décary font partie d'une coalition de groupes de défense des consommateurs qui militent pour le retrait du projet de loi 141. —PHOTOLESOLEIL, PASCAL RATTHE

PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Le projet de loi 141 est un «monstre»

Nestlé v Starbuc

SEATTLE — Nestlé allonge plus de 7 milliards \$US pour s'occuper des ventes au détail mondiales des cafés et thés Starbucks à l'extérieur de ses établissements.

La valeur de l'entente est énorme pour Nestlé, mais elle pourrait rapporter gros à l'entreprise suisse. Ses marques Nescafe et Nespresso n'arrivent pas à la cheville de Starbucks aux États-Unis, dont les ventes annuelles atteignent 2 milliards \$US.

L'accord permet à Nestlé de faire la promotion, de vendre et de distribuer les produits emballés des marques Starbucks, Seattle's Best Coffee, Starbucks Reserve, Teavana,



Le Soleil

Protection du consommateur: le projet de loi 141 est un « monstre »

CAROLINE PLANTE

Des groupes de défense des consommateurs exigent le retrait du projet de loi 141, une pièce législative «monstre», disent-ils, qui réduirait la protection du public face aux grandes institutions financières.

La Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ), Option consommateurs et l'Union des consommateurs en ont fait l'annonce conjointe lundi, à Québec.

Ils ont reçu l'appui de la Chambre de l'assurance de dommage (ChAD), de la Chambre de la sécurité financière (CSF), de la Fédération des chambres immobilières du Québec (FCIQ), de l'Association professionnelle des conseillers en services financiers (APCSF) et de deux anciens députés, le libéral Alain Paquet et le péquiste Rosaire Bertrand.

Selon eux, le projet de loi 141 - qui contient plus de 2000 articles et modifie une soixantaine de lois - ne devrait pas être adopté à la va-vite, car les impacts sur les citoyens sont «trop considérables».

Par exemple, dans le domaine de l'assurance, une personne sans aucune formation ou certification pourrait à l'avenir vendre ses conseils en toute impunité.

Le projet de loi réduirait également l'accès aux mécanismes de règlement des différends, supprimerait la ChAD et la CSF, des organismes de régulation, et réintroduirait un mécanisme d'assurance de frais funéraires.

Il existe à l'heure actuelle au Québec un régime d'arrangement préalable de services funéraires qui fixe le prix. Avec un système d'assurance, le prix varie entre les compagnies et dans le temps, a argué Jacques St-Amant, chargé de cours au département des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et analyste pour la CACQ.

«Ce type de régime-là a été aboli en 1971 par l'Assemblée nationale parce qu'il posait des problèmes sérieux notamment en termes de publicité, de représentations qui étaient faites, il y avait souvent de la vente sous pression», a-t-il déclaré.

Mais le projet de loi 141 prévoit que la vente des assurances funéraires sera dorénavant encadrée par l'Office de la protection du consommateur et l'Autorité des marchés financiers (AMF), a réagi la Corporation des thanatologues du Québec, lundi.

Les opposants déplorent également le manque d'encadrement pour la vente d'assurances en ligne, et martèlent que le gouvernement ne fait rien pour améliorer l'accès aux services financiers de proximité en région.

«On envisage certaines modifications législatives à la pièce, sans vision d'ensemble, avec un calendrier qui devient impossible et qui va faire en sorte que des décisions risquent d'être prises très, très hâtivement sur des enjeux qui ont des impacts majeurs sur les consommateurs et sur l'économie», a renchéri M. St-Amant.

Selon lui, les grandes institutions financières ont l'oreille du ministre des Finances, Carlos Leitao, tandis que les groupes qui émettent des réserves sont largement ignorés.

Le projet de loi 141, présenté par le ministre le 5 octobre dernier, est actuellement à l'étape de l'étude détaillée. Il resterait environ un millier d'articles à étudier d'ici la fin de la session parlementaire le 15 juin.

Pas question de le retirer, a affirmé lundi l'attachée de presse de M. Leitao, Audrey Cloutier.

«Pour les consommateurs, ce projet de loi constitue une réelle simplification de leurs recours et une protection additionnelle en cas de fraudes», a-t-elle déclaré dans un courriel.

«Cette réforme législative constitue une réforme complète des services financiers sans aucun compromis à la protection du consommateur; encadrement qui, n'ayant pas évolué depuis 20, voire 30 ans pour certaines lois, est désuet. Il est temps de le moderniser.

«Les commentaires entendus, alléguant un affaiblissement de la protection du consommateur, relèvent malheureusement d'une mauvaise compréhension du projet de loi, voire, et c'est regrettable, de la défense d'intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général et de la protection des consommateurs», a-t-elle conclu.

ILS ONT DIT...

«Vous aurez certainement noté que ce projet sépare d'un côté les banques et compagnies d'assurances qui se réjouissent et, d'un autre, les groupes de protection du public qui sont, inversement, extrêmement inquiets.»

Flavio Vani, président de l'Association professionnelle des conseillers en services financiers

«Le travail en commission parlementaire est une des activités les plus importantes des députés. Les discussions et échanges sur un dossier aussi complexe que l'encadrement du secteur financier, dont les ramifications auront des conséquences directes sur la sécurité financière des Québécois, demandent toute la concentration, l'expertise et le temps nécessaire pour bien accomplir ce travail. Nos inquiétudes sont sérieuses et fondées. Nous enjoignons donc à tous les parlementaires d'être à l'écoute en respect des consommateurs et de leurs concitoyens: le PL141 doit être retiré!»

Les ex-députés Alain Paquet et Rosaire Bertrand

«Il est rassurant de constater que les préoccupations émises par la CSF sont aussi partagées par de nombreux groupes, notamment ceux qui représentent les intérêts des consommateurs. Nous sommes en faveur de la modernisation des lois encadrant le secteur financier, mais croyons qu'il ne faut pas agir dans la précipitation, considérant l'importance de ce domaine. Au final, ce sont les consommateurs qui en feraient malheureusement les frais.»

Marie Elaine Farley, présidente et chef de la direction de la Chambre de la sécurité financière (CSF)

«Éviter l'adoption précipitée d'un projet de loi aussi important pour le patrimoine des consommateurs serait un geste responsable et respectueux de la protection du public.»

Maya Raic, présidente-directrice générale de la Chambre de l'assurance de dommage (ChAD)

«Notre fédération se rallie à la proposition de former un comité d'experts, qui prendrait davantage le temps d'étudier les enjeux - notamment ceux reliés à la définition de l'opération de courtage immobilier - et qui pourrait proposer une vision correspondant pleinement au contexte actuel.»

Patrick Juanéda, président de la Fédération des chambres immobilières du Québec (FCIQ)

https://www.lesoleil.com/affaires/protection-du-consommateur-le-projet-de-loi-141-est-un-monstre-6d7adfce701c970d23785e3f02776814









♠ AUTO

TECHNO

ÉLECTROS

MAISON

SANTÉ / ALIMENTATION

ARGENT

LOISIRS / FA

Page d'accueil du site / Nouvelles / Affaires et société / Réforme du secteur financier, la fronde s'organise pour défendre les consommateurs

RÉFORME DU SECTEUR FINANCIER: LA FRONDE S'ORGANISE POUR DÉFENDRE LES CONSOMMATEURS



Des associations et organismes réclament le retrait du projet de loi 141 car celui-ci pourrait fragiliser certains droits des consommateurs, en matière d'assurance habitation, d'assurance automobile, de frais funéraires, etc.

2 300 articles, plus de 4 600 pages de notes explicatives, une soixantaine de lois modifiées... Voici, en quelques chiffres, le projet de loi 141 que la Commission des finances publiques de

Protégez-vous

Réforme du secteur financier : la fronde s'organise pour défendre les consommateurs PAR RÉMI LEROUX

Mise en ligne: 08 mai 2018

Des associations et organismes réclament le retrait du projet de loi 141 car celui-ci pourrait fragiliser certains droits des consommateurs, en matière d'assurance habitation, d'assurance automobile, de frais funéraires, etc.

2 300 articles, plus de 4 600 pages de notes explicatives, une soixantaine de lois modifiées... Voici, en quelques chiffres, <u>le projet de loi 141</u> que la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale du Québec analyse actuellement.

Ce projet de loi omnibus (lire encadré ci-dessous) «vise principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières», selon le gouvernement, qui souhaite que le PL 141 soit adopté avant la fin de la session parlementaire, en juin.

Mais le projet de loi est <u>si dense et touche à tellement d'enjeux</u> que les associations s'inquiètent des répercussions sur les droits des consommateurs. Selon elles, PL 141 prévoit par exemple de réduire les obligations imparties aux représentants en matière d'assurance et ne propose pas grand-chose pour encadrer la distribution d'assurance en ligne, un secteur d'activités en fort développement et où les consommateurs sont laissés à eux-mêmes.

Par ailleurs, le PL 141 prévoit de réintroduire le principe de l'assurance de frais funéraires alors qu'il existe au Québec <u>un régime d'arrangement préalable de services funéraires</u> qui, selon elles, est plus intéressant qu'une assurance.

Enfin, les associations craignent également la suppression de la Chambre de l'assurance de dommages (ChAD) et de la Chambre de la sécurité financière (CSF), prévues dans le projet de loi. Ces organismes de régulation importants encadrent les professionnels de l'assurance et les représentants.

Trop de précipitation

Ces organismes de protection des consommateurs ont conjointement lancé lundi 7 mai une salve de protestations à l'encontre du gouvernement. La Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ), Option consommateur et Union des consommateurs, soutenus par la Chambre de la sécurité financière (CSF), la Chambre de l'assurance de dommages (ChAD) et l'Association professionnelle des conseillers en services financiers (APCSF), ont réclamé par voie de communiqués le retrait pur et simple du projet de loi 141.

«Compte tenu de son importance et de la complexité des enjeux, s'inquiètent ces organismes, il est manifestement impossible que la Commission des finances publiques puisse étudier de façon approfondie les tenants et aboutissants du projet de loi 141 à l'intérieur du calendrier parlementaire actuel.»

Bien que les associations s'entendent sur la nécessité d'actualiser l'encadrement du secteur financier, elles estiment que le ministre des Finances «doit se rendre à l'évidence»: «En voulant tout faire, le projet de loi 141 manque la cible», affirme François Décary, président d'Union des consommateurs, dans un communiqué.

Les consommateurs livrés à eux-mêmes?

De son côté, la CSF rappelle qu'en cas d'adoption du PL 141, «une personne sans certification ni obligations déontologiques pourra offrir des conseils aux consommateurs en matière d'assurance de personnes, alors qu'à l'heure actuelle ces conseils doivent être donnés par des professionnels certifiés, encadrés et qui sont imputables de leurs gestes. »

Le PL 141 permettra également aux consommateurs de se procurer une <u>assurance vie</u> par Internet «sans l'intervention obligatoire d'un professionnel certifié, ce qui les obligera à assumer totalement la responsabilité de choisir le bon produit et surtout d'en comprendre toutes les subtilités», précise encore la Chambre de la sécurité financière.

Et ce ne sont ici que quelques exemples des nombreuses implications que pourrait avoir le projet de loi 141 s'il était adopté.

Un tsunami législatif?

Voici une liste non exhaustive des modifications législatives qu'implique le PL 141:

- Adoption de la Loi sur les assureurs en remplacement de la Loi sur les assurances (afin, par exemple, de prévoir des dispositions applicables à la surveillance et au contrôle des affaires d'assurance et des activités des assureurs autorisés au Québec);

- Modification de la Loi sur les coopératives de services financiers (afin, par exemple, de préciser les règles d'organisation d'un réseau de coopératives de services financiers, comme Desjardins);
- Modification de la Loi sur l'assurance-dépôts ainsi que de la Loi sur le courtage immobilier;
- Modification de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (afin, par exemple, d'y ajouter la surveillance et le contrôle du courtage hypothécaire mais également afin d'abolir la ChAD et la CSF);
- Adoption de la Loi sur l'encadrement du secteur financier (qui modifie la Loi sur l'Autorité des marchés financiers);
- Modification du Code civil (afin, par exemple, de permettre la conclusion de contrats d'assurance de frais funéraires);
- Modification de la Loi sur l'assurance automobile (afin, par exemple, d'y préciser les modalités de communication de données privées entre assureurs);
- Modification de la Loi sur les entreprises de services monétaires (afin, par exemple, de prévoir la vérification de l'entreprise de services monétaires, tous les trois ans suivant la délivrance de son permis);
- Modification de la Loi sur les valeurs mobilières, etc.

https://www.protegez-vous.ca/Nouvelles/Affaires-et-societe/Reforme-du-secteur-financier-la-fronde-s-organise-pour-defendre-les-consommateurs



RÈGLEMENTATION

Tir groupé pour exiger le retrait du projet de loi 141

par Denis Méthot 8 Mai 2018 @ 09:45



Journal de l'assurance

Tir groupé pour exiger le retrait du projet de loi 141

Le projet de loi 141 a fait l'objet d'un tir groupé de la part de plusieurs organismes et individus qui ont exigé son retrait pur et simple, lundi. La première salve est venue tôt en après-midi de la part de trois groupes engagés dans la protection des consommateurs, la Coalition des associations de consommateurs du Québec, Option consommateurs et l'Union des consommateurs. Ils ont réclamé l'abandon du projet de loi et ont invité tous les intervenants qui partagent leurs préoccupations à se joindre à leur demande, lors d'une conférence de presse à laquelle le Journal de l'assurance a assisté.

- « Nous nous dirigeons vers l'adoption précipitée d'un projet de loi qui nuirait aux consommateurs et qui risque aussi d'avoir des répercussions négatives sur l'ensemble du secteur financier et de l'économie du Québec », a alors soutenu le président de l'Union des consommateurs, François Décary.
- « Ça nous apparait impossible et certainement pas souhaitable de tenter d'examiner ce qui n'a pas encore été vu dans le peu de temps qui reste. Ça va donner de mauvais résultats et une recette pour des échecs annoncés », a ajouté Jacques St-Amant, analyste à la Coalition des associations de consommateurs du Québec.

Un message entendu

Le message a été entendu et repris. Dans les heures qui ont suivi, les plus importantes firmes de courtage indépendant en assurances de la province, l'Association professionnelle des conseillers

en services financiers (APCSF), les anciens ministres Rosaire Bertrand et Alain Paquet, la Chambre de l'assurance de dommages (ChAD) et la Chambre de sécurité financière (CSF) ont réclamé tour à tour le retrait de cette volumineuse pièce législative controversée.

Les firmes de courtage en assurance et en placements ont joint leur voix à celle des opposants. On compte le Groupe financier Horizons, le Groupe financier Multi Courtage, Mérici Services Financiers et les cabinets de services financiers MICA. Dans un communiqué conjoint, ils prétendent que le projet de loi 141 donnera davantage de pouvoirs aux institutions financières et réduira au silence les 33 000 conseillers professionnels membres de la Chambre. Ils répètent aussi que le projet de loi sera néfaste pour les groupes de courtage indépendants qui servent la moitié de la population du Québec.

Trop peu de temps pour les consultations

Comme l'ont prétendu la Coalition des associations de consommateurs du Québec, Option consommateurs et l'Union des consommateurs, les firmes de courtage et l'APSCF estiment que les consultations menées par le ministre des Finances Carlos J. Leitão ont été trop courtes et trop limitées. Des intervenants majeurs concernés n'ont pu s'exprimer, ce qu'ils dénoncent encore aujourd'hui.

« Malgré qu'elle représente 12 000 professionnels, l'APCSF n'a même pas eu le droit de prendre part aux brèves consultations sur invitation qui ont suivi le dépôt du projet de loi, malgré des demandes répétées. Quelques groupes seulement ont pu bénéficier d'une plage de 10 minutes pour donner leur opinion. C'est trop peu », a rappelé à son tour Flavio Vani, président de l'association.

Tous ces groupes reconnaissent la nécessité de moderniser le secteur financier, mais ils croient que la hâte et la pression avec lesquelles le gouvernement cherche à réaliser cette opération se feront au détriment des consommateurs et d'acteurs importants de l'industrie.

Précipité

Devant des membres de la Tribune de la presse à Québec, François Décary a rappelé que le projet de loi 141 contient plus de 2 000 articles et touche une soixantaine de lois, dont une douzaine sont remaniées en profondeur ou carrément remplacées. Selon lui, le calendrier parlementaire est déjà trop serré pour avaler un morceau aussi gros.

Alors que la Commission des finances publiques a examiné à peine le cinquième du projet de loi, près de 80 amendements ont déjà été effectués à ce jour et les élus n'ont pas encore abordé les questions les plus complexes et les plus délicates alors qu'il reste à peine six semaines avant l'ajournement estival et que la même Commission devrait en principe étudier d'autres projets de loi que le 141.

Le temps manque

« Il nous apparait clairement impossible d'examiner attentivement tous les enjeux soulevés par le projet de loi dans ce calendrier et de prendre de bonnes décisions à l'égard des centaines d'articles qui restent à examiner », juge M. Décary. « Nous n'avons plus le temps et les enjeux sont trop considérables pour que l'on bâcle le travail. Il est impensable que l'un des plus imposants projets de l'histoire du parlementarisme québécois soit adopté à la hâte. Le retrait du projet de loi s'impose pour qu'on ait le temps de procéder à un examen approfondi de tous les enjeux approfondis qu'il soulève. »

Plusieurs enjeux

Parmi ces enjeux, il y a l'obligation de conseils de la part des représentants certifiés en assurances, le traitement des plaintes, la disparition prévue des deux Chambres et le retour de l'assurance de frais funéraires, abolie il y a une trentaine d'années et dont les associations de consommateurs ne veulent pas.

Elles craignent aussi que les consommateurs qui s'assurent en ligne ne soient pas suffisamment protégés si leur formulaire d'achat n'a pas été correctement rempli. Quand l'industrie aura dépensé des millions pour proposer des solutions technologiques pour vendre de l'assurance en ligne, craint-on, il sera difficile de faire un pas en arrière.

- « Adopter le projet de loi 141 tel qu'il est actuellement ferait en sorte que, dans certains cas, on réduise la protection actuelle des consommateurs. Dans d'autres domaines où il faudrait l'augmenter, on ne fait rien », a déploré Jacques St-Amant. Ce dernier a dit trouver malheureux que le projet de loi ait été déposé aussi tard dans le calendrier parlementaire et se questionne sur les appuis dont il profite auprès du gouvernement.
- « En examinant la liste des partis en faveur et ceux en défaveur du projet de loi, on remarque que les grandes institutions financières sont toutes en faveur et les organismes préoccupés par l'intérêt du public ont pour la plupart émis des réserves. Il y a peut-être des acteurs qui ont davantage la capacité de faire valoir leur point de vue (auprès du gouvernement) que d'autres. »

Refaire la consultation

Les trois organismes sont conscients que le retrait du projet de loi 141 signifie qu'il mourra au feuilleton et qu'il faudra reprendre le processus avec un nouveau gouvernement après les élections, qui auront lieu l'automne dernier. Ce n'est donc pas avant 2019, voire 2020, qu'une nouvelle mouture pourrait être adoptée et être mise en application.

Ils conviennent pourtant que le projet de loi actuel contient des avancées majeures qui auraient mérité d'être adoptées afin de mieux encadrer certaines pratiques ou certains produits, tels que la vente d'assurance en ligne. Mais, entre l'abandon complet et une adoption précipitée, ils préfèrent encore le retrait et la reprise du processus même s'il entraine un très long délai.

De toute manière, soutiennent-ils, à certains égards, le projet de loi 141 est déjà en retard par rapport aux législations européennes dans le même domaine et ils verraient dans ce report l'occasion pour le gouvernement de refaire ses devoirs.

Une consultation d'ensemble

« On devrait tenir une consultation d'ensemble qui permettrait de définir une réforme cohérente inspirée des meilleures pratiques internationales et qui protègerait adéquatement le

public, a ajouté François Décary. Cette consultation n'a pas eu lieu avant le dépôt du projet de loi (...). Il nous apparait donc impératif de reculer d'un pas pour mieux avancer par la suite. »

Même si le projet de loi risque de disparaitre par manque de temps au calendrier avant la relâche estivale, et donc avant les prochaines élections provinciales, les groupes de consommateurs préfèreraient que le ministre le retire lui-même.

Le cas Desjardins

Ils conviennent toutefois qu'un aspect du projet de loi 141 devrait être réglé rapidement.

Les organismes estiment que le volet concernant le Mouvement Desjardins pourrait faire l'objet d'un projet de loi distinct et ciblé pouvant être adopté durant la session parlementaire actuelle, afin que Québec se conforme à l'invitation formulée en 2014 par le Fonds monétaire international. Le texte législatif étant déjà rédigé, il suffirait de l'extraire du projet de loi afin de procéder à son adoption d'ici la suspension des travaux parlementaires à la mi-juin, disent-ils.

En faveur du maintien des Chambres

Interrogés par le Journal de l'assurance, les représentants des trois groupes de consommateurs se sont dits en faveur du maintien de la Chambre de l'assurance de dommages et de la Chambre de sécurité financière.

« Les associations de consommateurs du Québec ont presque toujours demandé qu'il y ait deux niveaux de vérifications : au niveau des entreprises et des corporations qui offrent ces produits, mais aussi au niveau déontologique, des individus. Donc, nous sommes en faveur du maintien des Chambres », a réagi François Décary.

https://journal-assurance.ca/article/tir-groupe-pour-exiger-le-retrait-du-projet-de-loi-141/



Conseiller

Un appel au retrait du PL 141

8 mai 2018 | La rédaction

La Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ), Option consommateurs et l'Union des consommateurs demandent au gouvernement de retirer le projet de loi 141, et ils « invitent tous les intervenants qui partagent leur préoccupation » à appuyer cette requête.

Dans un communiqué publié hier conjointement, les trois organismes expliquent qu'il leur paraît en effet « impensable » que « l'un des plus imposants projets de loi de l'histoire parlementaire soit adopté à la hâte et dans une incompréhension presque totale ».

Estimant que « la protection du public et l'économie québécoise méritent mieux » et que cet examen « impose à nos institutions démocratiques un fardeau inapproprié », la CACQ, Option et l'UdC réclament du ministre des Finances Carlos Leitao et des députés de la Commission des finances publiques qu'ils repoussent à plus tard l'étude du projet.

PROJET « TROP VOLUMINEUX » ET ÉCHÉANCIER « TROP SERRÉ »

Après avoir rappelé que le PL 141 « contient en tout plus de 2 000 articles et vise une soixantaine de lois, dont une douzaine qu'il remplace ou modifie en profondeur », les trois associations soulignent que « beaucoup des réformes proposées sont également très complexes et très techniques » et qu'elles auront « des impacts considérables sur les consommateurs et sur l'industrie ».

« La Commission des finances publiques doit maintenant analyser ce projet omnibus et ses membres ont reçu du ministère des Finances au moins 4 653 pages de notes explicatives. Compte tenu de son importance et de la complexité des enjeux, il est manifestement impossible qu'elle puisse étudier de façon approfondie les tenants et aboutissants du projet à l'intérieur du calendrier parlementaire actuel. Elle en a jusqu'à maintenant examiné à peine le cinquième, et on a déjà procédé à près de 80 amendements », ajoutent la CACQ, Option et l'UdC.

« Avant, pendant et après la trop brève période de consultation, de nombreux experts et organisations ont soulevé d'importants questionnements, que le ministre et la commission parlementaire n'ont pas le temps d'examiner avec toute l'attention requise. Mais un consensus émerge de la plupart des observateurs à l'effet que la protection du public serait sérieusement réduite par ce projet de loi », déplore Rébecca Bleau, coordonnatrice de la CACQ.

« EN VOULANT TOUT FAIRE, LE PL 141 MANQUE LA CIBLE »

Les trois organismes conviennent toutefois qu'un des aspects abordés dans le PL 141 devrait être réglé rapidement, soit les dispositions destinées à favoriser la stabilité systémique du Mouvement Desjardins. En effet, ces mesures doivent entrer en vigueur le plus tôt possible afin que le Québec se conforme à la recommandation émise en 2014 par le Fonds monétaire international dans ce domaine. Selon la CACQ, Option et l'UdC, cette partie du projet loi, qui fait consensus, pourrait donc « faire l'objet d'un projet de loi distinct et bien ciblé, qui pourrait être adopté pendant l'actuelle session parlementaire ».

« Il faut moderniser l'encadrement du secteur financier québécois, qui est essentiel pour son développement économique et pour les consommateurs. Mais pour être réussie, cette modernisation doit être précédée d'une consultation globale, à laquelle tous les intéressés pourraient participer », soutiennent les trois organismes, qui invitent Carlos Leitao à « mettre sur pied une consultation d'envergure sur l'encadrement du secteur financier québécois afin de proposer une vision correspondant pleinement au contexte du XXIe siècle ».

« Le ministre des Finances doit se rendre à l'évidence qu'en voulant tout faire, le PL 141 manque la cible. Les fondements démocratiques qui sous-tendent l'étude des projets de loi ne doivent pas faire les frais de la précipitation, alors que la protection des consommateurs est en jeu », concluent la CACQ, Option et l'UdC.

LA CSF APPUIE LA DEMANDE DES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS

Dans un communiqué diffusé hier, la Chambre de la sécurité financière indique qu'elle appuie la demande des organismes de protection des consommateurs. « Le PL 141, un volumineux projet de loi de plus de 2 300 articles, modifie en profondeur l'encadrement du secteur financier québécois. Au cours de la dernière année, l'étude du projet et de ses <u>conséquences</u> sur la protection des consommateurs ont préoccupé bon nombre d'intervenants du public, ainsi que ceux de l'industrie financière qui ont exprimé de sérieux doutes en regard des changements proposés », justifie la CSF.

Celle-ci ajoute que, « à quelques semaines de la fin des travaux parlementaires, alors que plusieurs groupes n'ont pu prendre part aux courtes consultations de trois jours de l'hiver

dernier, plusieurs questionnements demeurent sans réponse et il reste trop peu de temps pour analyser adéquatement les milliers d'articles restants ».

« Il est rassurant de constater que les préoccupations émises par la CSF sont aussi partagées par de nombreux groupes, notamment ceux qui représentent les intérêts des consommateurs. Nous sommes en faveur de la modernisation des lois encadrant le secteur financier, mais nous croyons qu'il ne faut pas agir dans la précipitation, considérant l'importance de ce domaine. Au final, ce sont les consommateurs qui en feraient malheureusement les frais », déclare Marie Elaine Farley, présidente et chef de la direction de la Chambre.

DEUX EX-PARLEMENTAIRES SOUHAITENT UN REPORT DU PROJET

Il y a <u>quelques semaines</u>, l'ex-député libéral Alain Paquet et l'ex-député péquiste Rosaire Bertrand avaient dénoncé le PL 141, jugeant que celui-ci mettait en péril à la fois les droits des consommateurs et ceux des professionnels du conseil financier. Dans un communiqué publié hier, les deux anciens parlementaires, également anciens présidents de la Commission des finances publiques et anciens ministres, affirment cette fois « appuyer sans réserve » la demande des organismes de défense des consommateurs.

« Les enjeux fondamentaux soulevés avec et pour la majorité des intervenants (parmi les quelque 50 000 professionnels et les millions de Québécois qui seront affectés) méritent un temps d'arrêt pour trouver les bonnes solutions. Sans aucun motif partisan, à la toute fin de cette dernière session parlementaire, l'étude accélérée et l'adoption du PL 141, contenant plus de 700 articles, plus de 2 000 articles, sous-articles et alinéas et qui touche près de 60 lois existantes, serait précipitée, faite à la vapeur et malvenue. Nous souscrivons à l'idée d'actualiser le cadre législatif et réglementaire, mais force est de constater que cet ambitieux projet requiert davantage de travail en amont et de consultation pour moderniser optimalement l'encadrement du secteur financier », déclarent Alain Paquet et Rosaire Bertrand.

« Le travail en commission parlementaire est une des activités les plus importantes des députés. Les discussions et échanges sur un dossier aussi complexe que l'encadrement du secteur financier, dont les ramifications auront des conséquences directes sur la sécurité financière des Québécois, demandent toute la concentration, l'expertise et le temps nécessaire pour bien accomplir ce travail », concluent-ils.

La FCIQ réclame elle aussi le retrait du PL 141

La Fédération des chambres immobilières du Québec, qui représente les 12 chambres immobilières de la province ainsi que les 13 000 courtiers immobiliers qui en sont membres, appuie la demande de la CACQ, d'Option consommateurs et de l'Union des consommateurs et se prononce elle aussi en faveur du retrait du projet de loi 141. Pour la FCIQ, il est en effet « clair que ce projet de loi constitue un recul en matière de protection du public ».

Si la Fédération « reconnaît la nécessité de réviser l'encadrement du secteur financier québécois » et « salue la volonté du ministre des Finances d'avoir lancé le débat », elle juge toutefois le PL141 « extrêmement volumineux » et estime qu'« il ne peut être étudié adéquatement dans les délais actuels ».

« Notre fédération se rallie à la proposition de former un comité d'experts, qui prendrait davantage le temps d'étudier les enjeux, notamment ceux reliés à la définition de l'opération de courtage immobilier, et qui pourrait proposer une vision correspondant pleinement au contexte actuel », déclare Patrick Juanéda, président de la FCIQ, dans un communiqué publié hier.

http://www.conseiller.ca/nouvelles/les-associations-de-consommateurs-appellent-au-retrait-du-pl-141-67173



Nouvelles Dossiers Zone Experts FI TV FI Relève Le savoir d'entreprise

Actualités Produits et assurance Économie et recherche Développe

FINANCE ET Bâtissez la meilleure offre pour vos

Accueil > Nouvelles > Actualités > Protection du consommateur: Leitao pressé de retirer son projet de loi 141

Protection du consommateur: Leitao son projet de loi 141

Des groupes de défense des consommateurs exigent le retrait du projet de loi 141, une pièce législative « monstre », disent-ils, qui, si adoptée telle quelle, réduirait la protection du public.

Finance & Investissement

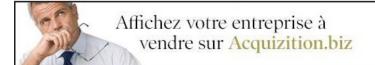
Protection du consommateur: Leitao pressé de retirer son projet de loi 141 Article de la Presse canadienne

https://www.finance-investissement.com/nouvelles/actualites/protection-du-consommateur-leitao-presse-de-retirer-son-projet-de-loi-141/











Accueil Nouvelles Actualités Oui à Desjardins, mais halte au projet de loi 141

Oui à Desjardins, mais halte au projet de loi 141

Les associations de consommateurs du Québec conviennent qu'il faut mettre en place des dispositions favorisant la stabilité systémique du Mouvement Desjardins à travers un projet de loi distinct du projet de loi 141, mais demandent que ça soit fait indépendamment du reste de la réforme du cadre législatif entourant le secteur financier.

Par: Léonie Laflamme-Savoie | 8 mai 2018 | 09:19





Finance & Investissement

Oui à Desjardins, mais halte au projet de loi 141

Les associations de consommateurs du Québec conviennent qu'il faut mettre en place des dispositions favorisant la stabilité systémique du Mouvement Desjardins à travers un projet de loi distinct du projet de loi 141, mais demandent que ça soit fait indépendamment du reste de la réforme du cadre législatif entourant le secteur financier.

Par: Léonie Laflamme-Savoie

8 mai 2018

«Les associations conviennent toutefois qu'un des aspects abordés dans le projet de loi devrait être réglé rapidement. Il s'agit des dispositions favorisant la stabilité systémique du Mouvement Desjardins, qui devraient être mises en place pour que le Québec se conforme à l'invitation formulée en 2014, par le Fonds monétaire international à cet égard», écrivent les associations dans leur communiqué.

La Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ), Option consommateurs et l'Union des consommateurs soutiennent que cet élément pourrait faire l'objet d'un projet de loi distinct et bien ciblé, qui pourrait être adopté pendant l'actuelle session parlementaire.

Cependant, bien qu'elles admettent que l'encadrement du secteur financier québécois doit être modernisé, les associations de consommateurs demandent au ministre des finances Carlos Leitao de retirer le projet de loi 141 jugé trop complexe.

«Mais pour être réussie, cette modernisation doit être précédée d'une consultation globale, à laquelle tous les intéressés pourraient participer. On pourrait ainsi concevoir une réforme cohérente, inspirée des meilleures pratiques internationales et qui ferait en sorte que le public et les consommateurs seraient mieux protégés», écrivent les associations dans leur communiqué.

La Chambre de la sécurité financière (CSF), la Chambre de l'assurance de dommages (ChAD) et l'Association professionnelle des conseillers en services financiers (APCSF) font front commun avec les associations de consommateurs du Québec et ont aussi publié, en fin de journée hier, des communiqués de presse appelant le gouvernement du Québec à retirer le projet de loi 141 de la présente session parlementaire.

On critique notamment les consultations trop courtes faites sur le projet de loi 141 : «L'APCSF, malgré ses 12 000 professionnels qu'elle représente, n'a même pas eu le droit de prendre par aux brèves consultations sur invitation qui ont suivi le dépôt du projet de loi, malgré des demandes répétée, rappelle Flavio Vani, président de l'APCSF. Quelques groupes seulement ont pu bénéficier d'une place de 10 minutes pour donner leur opinion.»

Les anciens députés Alain Paquet et Rosaire Bertrand ont aussi offert leur appui aux associations de consommateurs : «Les enjeux soulevés avec et pour la majorité des intervenants méritent un temps d'arrêt pour trouver les bonnes solutions. Sans aucun motif partisan, à la toute fin de cette dernière session parlementaire de la 41e législature, l'étude accélérée et l'adoption du PL 141, contenant plus de 700 articles, plus de 2000 articles, sous-articles et alinéas et qui touche près de 60 lois existantes, serait précipitée, faite à la vapeur et mal venue.»

Rappelons qu'Alain Paquet et Rosaire Bertrand ont envoyé en février dernier une lettre sont lettre, cosignée par près de 17 personnes, aux 125 députés de l'Assemblée nationale du Québec dénonçant les problèmes posés par le projet de loi 141.

https://www.finance-investissement.com/nouvelles/actualites/oui-a-desjardins-mais-halte-au-projet-de-loi-141/











Accueil > Nouvelles > Actualités > PL 141 : Horizons, Multi Courtage, Mérici et MICA demandent le retrait

PL 141: Horizons, Multi Courtage, Mérici et MICA demandent le retrait

Les dirigeants de quatre des plus importantes firmes de courtage en assurance et en placements du Québec demandent au gouvernement et au ministre des Finances Carlos Leitao de retirer le projet de loi 141.

Finance & Investissement

PL 141 : Horizons, Multi Courtage, Mérici et MICA demandent le retrait

Les dirigeants de quatre des plus importantes firmes de courtage en assurance et en placements du Québec demandent au gouvernement et au ministre des Finances Carlos Leitao de retirer le projet de loi 141.

Par : Léonie Laflamme-Savoie

8 mai 2018

James McMahon, président, Région du Québec – Groupe Financier Horizons, Guy Duhaime, président Groupe Finance Multi Courtage, Maxime Gauthier, chef de la conformité de Mérici Services Financiers, et Gino-Sébastian Savard, président Cabinets de services financiers, cosignent un communiqué publié lundi le 7 mai 2018.

« Le projet de loi 141 a pour objectif de revoir l'encadrement du secteur financier au Québec. Il s'agit d'un exercice qui couvre près de 2400 articles de loi enchevêtrés dans une soixantaine de lois, peut-on lire dans le communiqué. Toutefois, les consultations ayant mené à ce projet de loi ont été trop courtes pour permettre aux intermédiaires financiers de faire valoir leur point de vue au ministre Leitao. »

Le regroupement de cabinets rappelle que les consultations sur le projet de loi 141 ont duré trois jours, ce qui semble peu pour un projet de loi de cette envergure. Ils questionnent également la pertinence de certains intervenants ciblés : « Pourquoi a-t-on préféré recevoir l'Association des guichets automatiques plutôt que d'entendre les représentants des conseillers en services financiers ? »

Selon eux, le projet de loi 141 donnera davantage de pouvoir aux institutions financières tout en affectant négativement les grands groupes de courtage indépendants et les professionnels en services financiers à traversl'abolition de la Chambre de la sécurité financière (CSF).

La Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ), Option consommateurs, l'Union des consommateurs, la CSF, la Chambre de l'assurance de dommages, l'Association professionnelle des conseillers en services financiers (APCSF) ainsi qu'Alain Paquet et Rosaire Bertrand se sont aussi prononcés en faveur d'un retrait du projet de loi 141.

Voix discordante

Interrogé sur la question du retrait du projet de loi 141, Daniel Guillemette, président de Diversico Experts-conseils, indique ne pas prendre position en faveur ou en défaveur du projet de loi 141.

« Nous n'avons pas besoin de prendre position en faveur ou en défaveur du PL 141. En fait, nous y sommes totalement indifférents, a-t-il souligné par courriel à Finance et Investissement. Il y a suffisamment de gens qui tentent d'influencer le Ministre pour favoriser leurs intérêts personnels, et certains réussissent mieux que d'autres. Chez Diversico comme chez Asteris, nous sommes ailleurs. »

Il souligne préférer définir son « modèle d'intervention du futur dans un environnement où nous deviendrons totalement indépendants des manufacturiers de produits » et rappelle que le futur de la profession amène « les plus belles opportunités de notre carrière ».

https://www.finance-investissement.com/nouvelles/actualites/pl-141-horizons-multi-courtage-merici-et-mica-demandent-le-retrait/

leDroit mardi 8 mai 2018



PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Leitao pressé de retirer son projet de loi 141

CAROLINEPLANTE

QUÉBEC -Des groupes de defense des consommateurs exigent le retrait du projet de loi 141, une pièce législative «monstre», disent-ils, qui ré-duirait la protection du public face aux grandes institutions financières.

Le projet de loi réduirait égalerèglement des différends, sup-primerait la ChAD et la CSF, des organismes de régulation, et réintroduirait un mécanisme d'assu-rance de frais funéraires. Il existe à l'heure actuelle au Qué-bec un régime d'arrangement pré-

alable de services funéraires qui offre un prix fixe. Avec un système d'assurance, le prix varie entre les compagnies et dans le temps, a La Coalition des associations



Le Droit

Leitao pressé de retirer son projet de loi 141

Article de la Presse canadienne

laTribune MARDI 8 MAI 2018







\$CAN

D. JONE 24 357.3

PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Le projet de loi 141 est un « monstre »

La Presse canadienne

QUÉBEC — Des groupes de défense des consommateurs exigent le retrait du projet de loi 141, une pièce législative « monstre », disent-ils, qui réduirait la protection du public face aux grandes institutions



La Tribune

Le projet de loi 141 est un « monstre »

Article de la Presse canadienne

PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Leitão pressé de retirer son projet de loi 141

QUÉBEC (PC) — Des groupes de défense des consommateurs exigent le retrait du projet de loi 141, une pièce législative «monstre», disentils, qui réduirait la protection du public face aux grandes institutions financières.

La Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ), Option consommateurs et l'Union des consommateurs en ont fait l'annonce conjointe lundi, à Québec

Ils ont reçu l'appui de la Chambre de l'assurance de dommage (ChAD), de la Chambre de la sécurité financière (CSF), de la Fédération des chambres immobilières du Québec (FCIQ), de l'Association professionnelle des conseillers en services financiers (APCSF) et de deux anciens députés, le libéral Alain Paquet et le péquiste Rosaire Bertrand.

Selon eux, le projet de loi 141 qui contient plus de 2000 articles et modifie une soixantaine de lois - ne devrait pas être adopté à la va-vite, car les impacts sur les citoyens sont «trop considérables».

Par exemple, dans le domaine de l'assurance, une personne sans aucune formation ou certification pourrait à l'avenir vendre ses cosseils en toute immoité

conseils en toute impunité. Le projet de loi réduirait également l'accès aux mécanismes de règlement des différends, supprimerait la ChAD et la CSP, des organismes de régulation, et réintroduirait un mécanisme d'assurance de frais funéraires.

Le projet de loi 141, présenté par le ministre le 5 octobre demier, est actuellement à l'étape de l'étude détaillée. Pas question de le retirer, a affirmé lundi l'attachée de presse de M. Leitao, Audrey Cloutier.

Le Nouvelliste

Leitão pressé de retirer son projet de loi 141

Article de la Presse canadienne

ACTUALITÉ

E

Réforme. Carlos Leitão pressé de retirer son projet de loi 141

Des groupes de défense des consommateurs exigent le retrait du projet de loi 141, une pièce législative «monstre», disent-ils, qui réduirait la protection du public face aux grandes institutions financières. Ce regroupement comprend, entre autres, la Coalition des associations de consommateurs du Québec, Option consommateurs et l'Union des consommateurs.

Selon eux, le projet de loi 141 ne devrait pas être adopté à la va-vite, car les impacts sur les citoyens sont «trop considerables». Par exemple, dans le domaine de l'assurance, une personne sans formation ou certification pourrait, à l'ave-



gement préalable de services

2000

Le projet de lot 141 contient plus de 2 000 articles et modifie une sotxantaine de lots.

Il y avait souvent de la vente sous pression», a-t-il déclaré.

Mais le projet de loi 141 prévoit que la vente des assurances funéraires sera dorénavant encadrée par l'Office de la protection du consommateur t l'Autorité des marchés financiers, a répliqué la Corporation des thanatologues du Québec.

Les opposants déplorent également le manque d'encadrement pour la vente d'assurances en ligne et martèlent que le gouvernement ne fait

Métro Montréal

Réforme. Carlos Leitão pressé de retirer son projet de loi 141

Article de la Presse canadienne

http://journalmetro.com/actualites/national/1552963/des-groupes-visent-le-retrait-du-projet-de-loi-141/





bourse

mes finances

blogues

techno

stratégie

dossiers

SECTEURS > GÉNÉRAL

Protection du consommateur: Leitao pressé de retirer son projet de loi 141

Publié à 06:27







LA PRESSE CANADIENNE

PAR LA PRESSE CANADIENNE

Courriel



Les Affaires

Protection du consommateur: Leitao pressé de retirer son projet de loi 141 Article de la Presse canadienne

https://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/general/protection-du-consommateur-leitaopresse-de-retirer-son-projet-de-loi-141/602465





POLITIQUE 07/05/2018 15:12 EDT | Actualisé il y a 18 heures

Protection du consommateur: omnibus de Carlos Leitao déno

Des organismes de défense des consommateurs somment Carlos Leitao de retirer son projet de loi 141.

La Presse canadienne



Huffington Post

Protection du consommateur: Leitao pressé de retirer son projet de loi 141 Article de la Presse canadienne

https://quebec.huffingtonpost.ca/2018/05/07/protection-consommateur-projet-loi-critiques a 23429090/

L'article de la Presse canadienne a également été publié par :

Le Quotidien (site web), La Voix de l'Est (Granby, QC) (tablette), Avenir de l'Est (QC) (site web), Journal de Rosemont La Petite-Patrie (site web), L'Informateur de Rivière-des-Prairies (site web), Le Plateau (site web), Nouvelles Hochelaga-Maisonneuve (site web), La Voix Pop (Montréal, QC) (site web), Le Messager Lachine et Dorval (QC) (site web), Le Messager LaSalle (site web), Le Messager Verdun (site web), Les Nouvelles Saint-Laurent News (QC) (site web), L'Express d'Outremont (site web), Le Magazine de l'Île-des-Soeurs (QC) (site web), Courrier Ahuntsic/Bordeaux-Cartierville (site web), Flambeau (Mercier - Anjou) (site web), Guide de Montréal-Nord (site web), Progrès Villeray - Parc Extension (QC) (site web), Progrès Saint-Léonard (site web), Cités Nouvelles (Dollard-des-Ormeaux) (site web) MSN Canada (français) (réf. site web), L'Avantage gaspésien (site web) L'Avant-Poste (Matane, QC) (site web)

6. P.L. 141: services financiers

Les associations de consommateurs réclament son retrait

Le mardi 8 mai 2018

Alors que la fin de la présente législature approche et que l'étude détaillée du projet de loi 141 sur la modernisation du secteur financier semble s'éterniser, les principales associations de consommateurs du Québec s'unissent pour réclamer son retrait immédiat.

«Il est manifestement impossible que la Commission des finances publiques puisse étudier de façon approfondie les tenants et aboutissants du projet de loi 141 à l'intérieur du calendrier parlementaire actuel. Elle en a jusqu'à maintenant examiné à peine le cinquième, et on a déjà procédé à près de quatre-vingts amendements au dernier compte disponible», signale-t-on.

«Il paraît impensable que l'un des plus imposants projets de loi de l'histoire parlementaire québécoise soit adopté à la hâte et dans une incompréhension presque totale; la protection du public et l'économie québécoise méritent mieux et c'est imposer à nos institutions démocratiques un fardeau inapproprié.»

Dans ce contexte, la Coalition des associations de consommateurs, Option consommateurs et l'Union des consommateurs réclament son retrait et la tenue d'une consultation générale sur le secteur des services financiers. «On pourrait ainsi concevoir une réforme cohérente, inspirée des meilleures pratiques internationales et qui ferait en sorte que le public et les consommateurs seraient mieux protégés »

Le Courrier parlementaire

InfoMatin du mardi 8 mai 2018

6. P.L. 141: services financiers

Les associations de consommateurs réclament son retrait

Alors que la fin de la présente législature approche et que l'étude détaillée du projet de loi 141 sur la modernisation du secteur financier semble s'éterniser, les principales associations de consommateurs du Québec s'unissent pour réclamer son retrait immédiat.

«Il est manifestement impossible que la Commission des finances publiques puisse étudier de façon approfondie les tenants et aboutissants du projet de loi 141 à l'intérieur du calendrier parlementaire actuel. Elle en a jusqu'à maintenant examiné à peine le cinquième, et on a déjà procédé à près de quatre-vingts amendements au dernier compte disponible», signale-t-on.

«Il paraît impensable que l'un des plus imposants projets de loi de l'histoire parlementaire québécoise soit adopté à la hâte et dans une incompréhension presque totale; la protection du public et l'économie québécoise méritent mieux et c'est imposer à nos institutions démocratiques un fardeau inapproprié.»

Dans ce contexte, la Coalition des associations de consommateurs, Option consommateurs et l'Union des consommateurs réclament son retrait et la tenue d'une consultation générale sur le secteur des services financiers. «On pourrait ainsi concevoir une réforme cohérente, inspirée des meilleures pratiques internationales et qui ferait en sorte que le public et les consommateurs seraient mieux protégés.»

Chambres immobilières

La Fédération des chambres immobilières appui la démarche. Réforme nécessaire, oui, mais le projet de loi est trop volumineux pour être étudié adéquatement d'ici la fin juin.

«Notre fédération se rallie à la proposition de former un comité d'experts, qui prendrait davantage le temps d'étudier les enjeux - notamment ceux reliés à la définition de l'opération de courtage immobilier - et qui pourrait proposer une vision correspondant pleinement au contexte actuel», a commenté son président, Patrick Juanéda.

TÉLÉVISION



TVA Nouvelles

LCN (Mario Dumont)

Diffusion dans votre fuseau horaire: mardi 8 mai 2018

Projet de loi en discussion à l'Assemblée nationale. Projet de loi 141. On en a parlé quelques fois à l'émission. Les affaires financières, les assurances, c'est toujours un peu plate parce que c'est technique. En même temps, si vous regardez ce qu'on peut dépenser pour cela, ça cher. À l'épicerie on dépense de leur ou deux. Si tu te fais rouler en matière de l'assurance, ce sont des centaines de dollars. Il y a conséquence pour un consommateur floué. Ça peut être plus que des centaines de dollars dans certains cas. Il y

10:58:01

a des gens qui ont perdu la moitié de leur retraite à cause de fraude. On me demande au ministre Leitao de retirer son projet de loi pour des raison de protection du public. Un invité est avec nous. - Bonjour. - On va essayer de simplifier. Qu'est-ce qu'on reproche au projet de loi 141? Il - Y a énormément d'éléments, au niveau par exemple de la réduction de conseils, obligation de se renseigner de la part du conseil conseiller. A - (---) Les frais funéraires, on peut en parler. Cité disparu depuis 40 ans. - Effectivement. Il y avait des problèmes. Ça a été abolie. On vient les réintroduire par la porte arrière. On a au Québec un régime de préarrangement de frais funéraires qui n'est pas parfait mais qui est beaucoup mieux. Il n'y a rien dans le projet de loi 141 en matière de services bancaires. Il y a très

10:59:01

peu. Très peu pour vous protéger si vous achetez de l'assurance s'en ligne. Pour nous il est important de réformer, mais c'est important de le faire en prenant le temps. Et - Pas de façon dont s'est engagée? On - A actuellement un projet de loi de 2000 articles en tout. - C'est beaucoup. - On modifie une soixantaine

de loi. On veut en remplacer cinq au complet. Reste que la commission parlementaire, on va regarder les trois quart du projet de loi avec des enjeux technique, considérable, importante pour l'industrie et les consommateurs. Trois associations de consommateurs se sont réunis hier. On dit au ministre de retirer le projet de loi. Il faut faire un pas en arrière pour mieux sauter et adopter la bonnes méthodes. La - Question du conseil

ICI RDI

RDI économie (Gérald Fillion)

Diffusion dans votre fuseau horaire: lundi 7 mai 2018

18:35:01

Les groupes de défense des consommateurs du Québec s'unissent pour demander le retrait du projet de loi 141 qui, selon eux, réduirait la protection du public. La Coalition des associations de consommateurs, Option consommateurs et l'Union des consommateurs jugent que le projet de loi est trop volumineux et que l'échéancier imposé par le gouvernement est trop serré. Ce projet de loi, qui porte principalement sur l'encadrement des assurances, comporte plus de 2000 articles et sous-articles et modifie une soixantaine de lois. FRANÇOIS DÉCARY, Union consomm. et Fondation pour consommateurs - Le gouvernement du Québec

18:36:01

et le ministère des Finances doivent se rendre à l'évidence qu'en voulant tout faire le projet de loi 141 manque sa cible. Les fondements démocratiques qui sous-tendent l'étude des projets de loi ne doit pas faire les frais d'une précipitation à que la protection des consommateurs.

V Télé

NVL

Diffusion dans votre fuseau horaire: lundi 7 mai

23:54:01

Plusieurs groupes de protection des consommateurs demandent au gouvernement provincial de retirer le projet de loi 141, visant à améliorer l'encadrement du secteur financier. La Coalition des association des consommateurs du Québec, Option consommateurs et Union des consommateurs jugent le projet de loi trop volumineux pour être bien étudié. -Des décisions risquent des prises très hâtivement

23:55:01

sur des enjeux qui ont des impacts majeurs sur les consommateurs, mais sur l'économie en général. Si on va trop vite dans cette direction-là, ça va être difficile de recoller les pots cassés. -Le document propose notamment de réduire les obligations imparties aux représentants en matière d'assurance, et réintroduirait un mécanisme d'assurance de frais funéraires. Il reste environ mille articles à étudier d'ici la fin de la session parlementaire le 15 juin. Plusieurs autres regroupements ont joint leur voix au mouvement cette semaine.

RADIO

BLVD

100% Normandeau (Nathalie Normandeau)

7 mai, 15h50

ICI Radio-Canada Première

Première heure (Claude Bernatchez)

8 mai, 6h50

ICI Radio-Canada Première

Midi info (Michel C. Auger)

8 mai, 11h44

https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/midi-info